

Conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission – France

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: xMAP® Sheath Fluid PLUS

Autres moyens d'identification:

Nom commercial: xMAP® Sheath Fluid PLUS

Code du produit: 40-50035, 40-50021

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Pour usage professionnel seulement. À utiliser conformément à la notice du produit.

Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Luminex Corporation.

Adresse de l'entreprise: 12212 Technology Blvd

Austin, Texas 78727

Tél de l'entreprise (renseignements): Tel: 1-512-381-4397

Fax: 1-512-219-5114

<http://www.luminexcorp.com>

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture): 1-(512) 381-4397

E-mail d'urgence: support@luminexcorp.com

Heures d'ouverture: 24/7

Informations sur le centre antipoison:

France

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Nom du produit	Classification SGH
xMAP® Sheath Fluid PLUS	Non classé comme dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement 1272/2008

Pictogrammes de danger: Aucun requis

Mention d'avertissement: N'est pas applicable

Mentions de danger: Aucun requis

Conseils de prudence: Aucun requis

Mentions de danger**Supplémentaires :** Aucun requis**2.3 Autres dangers**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances :**

N'est pas applicable

3.2 Mélanges :

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Nanoformes présentes dans le produit: N'est pas applicable**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des mesures de premiers secours**

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, pendant au moins 15 min. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Contact cutané: Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation: Déplacer à l'air frais, Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Ingestion: Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si des symptômes sont observés, contactez un médecin et remettez-lui cette fiche de données de sécurité. Fournir des mesures de soutien général traitement symptomatique:

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de la mousse pour l'extinction. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne devrait pas être inflammable mais peut libérer des fumées toxiques et corrosives. En cas d'incendie, tenir compte de la zone environnante.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de sodium.

5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer les conteneurs de la zone de feu si vous pouvez le faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit bien éteint. Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies navigables. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques. De plus, portez d'autres équipements de protection appropriés selon les conditions (voir la section 8).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer dans.

Pour les secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Porter un équipement de protection approprié, tel que des gants, des lunettes et des vêtements de protection selon les conditions (voir la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air). Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un confinement approprié (du produit et de l'eau de lutte contre l'incendie) pour éviter la contamination de l'environnement. Absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection personnelle approprié comme indiqué dans la section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart des flammes, des étincelles, des températures excessives et des flammes nues. Tenir à l'écart des oxydants puissants, des sources d'inflammation et de la chaleur.

Température de stockage: Conserver entre 15°C et 30°C dès réception

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)**Critères de danger**

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Fluid PLUS	7 octobre 2022	Page 4 de 9

Aucun listé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Aucun connu

Procédures de surveillance: Utiliser les méthodes décrites dans les normes européennes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

N'est pas applicable

Concentration prédite sans effet (PNEC):

N'est pas applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pas d'exigences particulières en matière de ventilation. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les limites d'exposition recommandées. Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Disposer d'une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Ne pas jeter les déchets dans les canalisations d'eau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

La protection des yeux/du visage: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

La protection de la peau:

Protection des mains: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Autre protection cutanée: Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Se laver les mains après utilisation.

La protection respiratoire: Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

Risques thermiques: Aucun connu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide.
Couleur:	Incolore
Odeur et Seuil olfactif:	Inodore
Point de fusion/point de congélation:	Non Déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non Déterminé
Inflammabilité:	Non Déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Inférieur (%):	Non Déterminé
Supérieure (%):	Non Déterminé
Point d'éclair:	Non Déterminé
Température d'auto-inflammation:	Non Déterminé
Température de décomposition:	Non Déterminé
pH:	Non Déterminé.
Viscosité cinématique:	Non Déterminé
Solubilité:	Non Déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non Déterminé
Pression de vapeur:	Non Déterminé
Densité et/ou densité relative:	Non Déterminé
Densité de vapeur relative:	Non Déterminé
Température de décomposition:	Non Déterminé
Caractéristiques des particules:	Non Déterminé

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:	Aucun connu
Autres caractéristiques de sécurité:	Aucun connu

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Ce produit ne devrait pas être réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun attendu

10.4 Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Ne devrait pas causer de toxicité aiguë
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ne devrait pas provoquer d'irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire. Ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée ou de réaction allergique.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ne devrait pas provoquer de mutations héréditaires dans les cellules germinales humaines.
Cancérogénicité:	Ne devrait pas causer de cancer.
Toxicité pour la reproduction:	Ne devrait pas nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
STOT – Exposition unique:	On ne s'attend pas à ce que ce produit cause une toxicité spécifique pour un organe cible après une seule exposition.
STOT – Exposition répétée:	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une toxicité spécifique pour les organes après une exposition prolongée ou répétée.
Danger par aspiration:	Ce produit n'est pas censé présenter un risque d'aspiration en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'a de propriétés de perturbation endocrinienne

Informations sur les autres dangers: Aucun connu

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**12.1 Toxicité:**

Ne devrait pas causer de toxicité aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales.

Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'entremise d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets. Les déchets ne devraient pas être éliminés sans avoir été traités dans les égouts à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

La classification du produit peut ne pas répondre aux critères d'un déchet dangereux.

Emballages contaminés – méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les emballages des déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Précautions spéciales

Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter l'élimination des matériaux déversés et le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation des transports internationaux****14.1 Numéro ONU:**

ADR/RID/ADN: N'est pas applicable

IMDG: N'est pas applicable

IATA: N'est pas applicable

14.2 Désignation officielle de transport:

ADR/RID/ADN: Non réglementé pour le transport

IMDG: Non réglementé pour le transport

IATA: Non réglementé pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN: N'est pas applicable

IMDG: N'est pas applicable

IATA: N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN: N'est pas applicable

IMDG: N'est pas applicable

IATA: N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Pas attendu

Information additionnelle:

ADR/RID/ADN: N'est pas applicable

IATA: N'est pas applicable

IMDG: N'est pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est pas applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Luminex®	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
xMAP® Sheath Fluid PLUS	7 octobre 2022	Page 8 de 9

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de:
Règlement (UE) 2020/878 (REACH) de la Commission européenne
Règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EINECS: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun connu

Ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau (Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV)):

CHIMIQUE	Numéro d'identification	WGK (Classe de danger aquatique)
Azoture de sodium	636	WGK 2
PRODUIT		WGK 2

NWG - non dangereux pour l'eau
WGK1 - légèrement dangereux pour l'eau
WGK2 - manifestation dangereux pour l'eau
WGK3 - très dangereux pour l'eau.

Les substances qui ne sont actuellement pas publiées avec une classification WGK dans le Bundesanzeiger doivent être considérées comme très dangereuses pour l'eau (WGK 3) pour des raisons de précaution.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: AUTRE INFORMATION

Texte intégral des énoncés H&P mentionnés dans les sections 2 et 3.

N'est pas applicable

Conseils de formation: Avant d'utiliser/manipuler le produit, il convient de lire attentivement la présente FDS.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

N'est pas applicable

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Européenne)
CAS: Service des résumés chimiques (division de l'American Chemical Society)
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL: Niveau dérivé sans effet
EC50: Concentration efficace demi-maximale
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EU: Union européenne
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA: Association internationale du transport aérien
IBC: Code de vrac international

IMDG:	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IOELV:	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50:	Concentration létale, 50 %
LD50:	Dose létale, 50 %
MARPOL:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OEL:	Niveau d'exposition professionnelle
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC:	Niveau prévu sans effet
REACH:	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
SCBA:	Appareil respiratoire autonome
SCL:	Limites de concentration spécifiques
UN:	Les Nations Unies
VPvB:	Très persistant et très bioaccumulable
WEL:	Limite d'exposition sur le lieu de travail

Historique du document

Date d'émission: 7 octobre 2022

Numéro de version. 1

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.